



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/AC.51/1995/2/Corr.1
24 mai 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE DU PROGRAMME ET DE LA COORDINATION
Trente-cinquième session
15 mai-9 juin 1995
Point 4 b) de l'ordre du jour

QUESTIONS RELATIVES AUX PROGRAMMES : ÉVALUATION

Rapport final sur l'évaluation approfondie des opérations
de maintien de la paix : phase de démarrage

Note du Secrétaire général

Rectificatif

1. Annexe, paragraphe 8

Lire comme suit la première phrase :

Le Secrétaire général a la responsabilité générale de l'orientation des opérations de maintien de la paix en fonction des mandats pertinents.

2. Annexe, paragraphe 54, recommandation 14

a) Lire comme suit le titre de la recommandation : Plan concernant la création d'une capacité d'intervention rapide au Secrétariat

b) Quatrième ligne : au lieu de capacité de réaction rapide lire capacité d'intervention rapide au Secrétariat

c) Sixième ligne : supprimer au Secrétariat

3. Annexe, paragraphe 89

Lire comme suit la deuxième phrase :

"Cependant, ils fournissent de plus en plus fréquemment des contingents dépourvus du matériel et de la formation nécessaires (A/50/60, par. 45)."

4. Annexe, paragraphe 93, tableau

Lire comme suit l'en-tête de la colonne de droite : État d'avancement au
31 janvier 1995
